

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte



#### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : EGenest

<https://www.cadre21.org/membres/erika-genest-cssmb-gouv-qc-ca>

Date d'obtention : 2023-11-23 19:51:19

# Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1- On recueille le signalement et on évalue la situation. On rencontre l'élève et on complète la grille d'évaluation pour recueillir le plus d'information possible. S'il s'agit d'un.e élève différent.e, on rencontre la victime pour recueillir ses informations en complétant la grille d'évaluation. On offre du soutien à l'élève. On valide l'information en rencontrant les témoins individuellement. Une grille d'évaluation sera complétée pour chaque personne. Si nous avons le soupçon que de la pornographie juvénile se trouve dans des appareils, il faut les confisquer. Il faut éviter le repartage des images.

2- On analyse l'information pour tenter de déterminer si l'intention de l'instigateur était impulsive ou malveillante. Si nous pensons que des vidéos ou des photos de pornographie juvénile sont dans son cellulaire, on le confisque (sans vérifier...). Si nous croyons à une intention malveillante, on ne pose pas de question à l'instigateur et on communique immédiatement avec le service de police.

4- Si l'intention semble impulsive, on peut rencontrer l'instigateur et compléter la grille d'évaluation.

5- Informer les parents de tous ces élèves impliqués de la situation et signaler à la DPJ.

6- Même en cas d'acte impulsif, on avise le service de police qui pourrait organiser une rencontre SEXTO avec l'instigateur et ses parents.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Que la jeune fille n'a pas réfléchi à son geste et n'a pas pensé aux conséquences.

- Que le garçon qui lui a demandé de faire la photo n'a pas pensé à la suite. Il l'a effectivement montrée à ses amis sans réfléchir. L'instigateur n'est pas toujours celui qui à une intention malveillante. Dans la situation, c'est son ami qui s'arrange pour obtenir la photo et se venger de la jeune fille.

- Qu'avec les réseaux sociaux, la situation peut prendre de l'ampleur rapidement. Même les élèves qui n'ont pas vu la photo participent ensuite aux rumeurs et à l'intimidation.

- La grille d'évaluation nous assure de poser les questions qui nous permettront de mieux évaluer la situation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

De déterminer la nature de l'intention parce que c'est difficile de juger rapidement et sans avoir nécessairement tous les éléments. Il y a parfois des jeunes qui collaborent moins bien et il faut parfois rencontrer plusieurs personnes qui ont des versions différentes. Il s'agit aussi parfois seulement de rumeurs. Je comprends par contre que nous devons faire de notre mieux et que la priorité est d'assurer la sécurité de la victime.